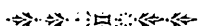


LE TIERS-ORDRE



RÉPONSES A QUELQUES OBJECTIONS (1)

C'est une surcharge nouvelle. Nous avons bien assez d'obligations et de pratiques de piété.

R. — 1° Le Tiers-Ordre ne vous impose rien sous peine de péché. Si vous êtes fidèle à la Règle, vous avez les grâces du Tiers-Ordre, la bénédiction de Dieu et de saint François. Si vous ne l'observez pas, vous ne péchez pas. Il n'y a donc pour vous que des avantages dans le Tiers-Ordre, aucun inconvénient : beaucoup à gagner et rien à perdre. — 2° Cette association vous demande ce à quoi vous êtes déjà tenu : l'observation des commandements et des lois évangéliques : quant aux pratiques pieuses qui s'y ajoutent, tous les bons chrétiens les accomplissent déjà et font même davantage. — 3° N'appellez pas une surcharge ce qui est un stimulant et un secours. Les roues ne sont pas une surcharge pour un char, ni les voiles pour un vaisseau, ni les ailes pour un oiseau. Tout ce qui nous procure des grâces nouvelles et nous aide à vivre plus chrétiennement et à aller sûrement en paradis doit nous être cher. Attachons-nous au Tiers-Ordre et à ses pratiques comme à une planche de salut.

Mais c'est une association bien ancienne, surannée. Il faut du nouveau dans notre siècle.

R. — L'autorité du Pape a tranché depuis longtemps la question. Le Tiers-Ordre est à ses yeux le remède par excellence aux maux dont souffre et meurt notre société contemporaine, envahie et troublée par l'orgueil et le sensualisme. Le retour à l'évangile, voilà le salut des individus et des sociétés, et le Tiers-Ordre Franciscain est précisément le code de la perfection évangélique pour ceux qui vivent au milieu du siècle.

Et qu'on ne dise pas que le Tiers-Ordre n'est plus en harmonie avec l'état de notre société, que ses rigoureuses exigences cadrent mal avec les conditions de la vie, telles que la force des choses les a faites. Léon XIII a mis à la portée de tous, par des adoucisse-

(1) Ces réponses sont empruntées à une petite brochure de propagande illustrée : *Le Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise*, par le R. P. Ernest-Marie de Beaulieu, Capucin.